



**Pour une société libre, égalitaire, fraternelle**

Numéro 36 mars 2024

### Éditorial



**Orage**  
de Francine Babot

S'il est un article de la Déclaration universelle des droits de l'Homme que tout citoyen doit garder en tête, c'est bien l'article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

On l'évoquera dès lors que l'on parle de la crise climatique et des solutions pour la dépasser : décroissance, sobriété et démocratie. Il transparait en filigrane quand les institutions sont fragilisées par les responsables politiques qui ont pourtant mission de les respecter, comme nous pouvons le déplorer avec la loi « Immigration-Asile ». Lorsque la police républicaine, au lieu d'assurer la protection de l'État de droit, devient le bras armé du pouvoir exécutif organisant

la brutalisation des citoyens au mépris de la liberté de manifester. Il éclate de pertinence quand les crimes de guerre, contre l'humanité, de génocide dévastent la Palestine et ses populations et ravagent le droit international, illustration grandeur nature de la férocité des gouvernants fascistes israéliens et contribution ivre d'actes vengeurs au délabrement de la condition morale de l'humanité. Enfin l'article 3 de la DUDH touche aussi à la sécurité et à l'autonomie alimentaires, ce qui suppose le développement d'une agriculture paysanne qui soit le reflet d'un modèle de société humaine fraternelle.

*Philippe PINEAU*  
Président

Section de Châtellerault de la LDH

### Sommaire

Éditorial	p. 1
Agriculture : emparons-nous du débat	p. 1
Il faut défendre les institutions	p. 2
La police contre l'État de droit	p. 3
Les crimes de guerre se banalisent en Palestine	p. 3
Une issue à la crise clima- tique : la décroissance ?	p. 4

### Agriculture : emparons-nous du débat

Dans notre société accidentée par l'empilement des crises, tous les domaines sont victimes du néolibéralisme prédateur. L'agriculture ne fait pas exception, comme l'ont rappelé les récents mouvements sociaux. La dérégulation des politiques agricoles depuis trente ans, au niveau national comme mondial, a partout entraîné les mêmes dérives. Le système européen de libre circulation des capitaux et des marchandises a amplifié ce mouvement. Après avoir détruit l'industrie, ce système est en passe de détruire ce qui reste d'agriculture.

L'enjeu d'avenir est pourtant vital, rien de moins : il porte sur l'autonomie alimentaire. Le chantier est gigantesque. Il interroge autant la chute de la biodiversité que les conséquences climatiques ; le bien-être

des agriculteurs et celui des animaux autant que notre santé menacée par les traitements chimiques.

C'est pourquoi nous devons nous emparer du débat, afin de faire entendre nos voix citoyennes. Pour cela, l'association des amis de la Confédération paysanne (<http://lesamisdelacnf.org>), seul syndicat qui propose un modèle d'agriculture alternatif à la marchandisation du secteur, a lancé un appel au soutien citoyen pour l'agriculture paysanne, vers un modèle de société solidaire et durable.

À soutenir et diffuser sans modération.

*Michel PHILIPPE*  
Section de Châtellerault de la LDH



Sophie Scholl  
*Groupe de résistance  
au fascisme La Rose blanche*



*La rose de la Résistance*

## Pesticides

Le pseudo recul du gouvernement, savamment organisé en collaboration avec la FNSEA jette une lumière crue sur les choix politiques macroniens en matière d'agriculture et d'environnement : la crise sociale et environnementale n'existe pas, continuons comme devant !

La suspension du plan Écophyto est une vieille revendication du syndicat majoritaire, des industriels de l'agro-alimentaires et des grands exploitants.

Et la pause est utilisée pour modifier les indicateurs de consommation de pesticides. Grâce au changement de thermomètre, l'utilisation des pesticides en France diminuera automatiquement. Écophyto devient de fait une sorte de permis de polluer.

Ou de l'art d'utiliser une crise sociale pour justifier la politique qui crée cette crise.

## Mayotte

Mayotte est en crise sociale, économique, environnementale. La répression y est terrible envers les migrants. Le gouvernement pourrait travailler à résoudre les difficultés : accès à l'éducation, à un logement digne, à l'eau pour toutes et tous, respect, renforcement des droits fondamentaux, suppression du visa obligatoire pour les Comoriens qui a mis fin en 1995 à la libre circulation entre les différentes îles de l'archipel.

Mais il préfère piocher dans le programme du Rassemblement national et annoncer la suppression du droit du sol, pour les enfants étrangers nés à Mayotte de parents étrangers. La mesure proposée ne changera rien à la situation. Cette nouvelle dérogation qui s'appliquerait au cent unième département français, s'ajouterait à toutes celles existant déjà et ferait de Mayotte un département de moins en moins français et de plus en plus colonial. Elle renforce encore la xénophobie et ouvre la voie à la généralisation sur tout le territoire de la suppression du « droit du sol ». RN et LR dont les voix sont nécessaires pour une réforme constitutionnelle l'imposeront facilement à un pouvoir complaisant.

## Il faut défendre les institutions

Lorsque le Conseil constitutionnel a rendu son jugement sur la loi « Immigration-Asile », le jeudi 25 janvier dernier, certains ont cru habile de parler de « camouflet démocratique » (Eric Ciotti) ou encore de « coup d'État de droit » (Laurent Wauquiez). Ces propos sont d'une gravité extrême tant ils tendent à jeter le doute sur nos institutions, ouvrant ainsi la possibilité d'un rejet populaire de celles-ci qui pourrait conduire au pire, c'est-à-dire à la fin des garanties qui permettent l'effectivité de nos droits et libertés et, même, la pérennité de la démocratie. Ces propos irresponsables et populistes nous autorisent à nous demander si Les Républicains (LR) sont encore des républicains, s'ils sont encore attachés aux principes les plus hauts qui fondent notre République.

Emmanuel Macron, en laissant cette loi être présentée en l'état devant le Parlement, n'a pas fait seulement le calcul cynique de se reposer sur le

Conseil constitutionnel pour la censurer, il a manqué à ses devoirs, puisque l'article 5 de la Constitution stipule que « le Président de la République veille au respect de la Constitution », et ainsi abîmé sa fonction tout en fragilisant le Conseil constitutionnel.

Il faut rappeler avec insistance que les institutions ne tiennent que parce qu'elles sont reconnues et soutenues par les citoyens. Elles n'existent pas par elles-mêmes. Ceux qui souhaitent la fin de la démocratie, la fin des libertés ou de l'égalité de toutes et tous en matière de droits, commencent toujours par tenter de discréditer les institutions, qui tombent comme des dominos sans la confiance populaire et la résistance citoyenne à ces coups de boutoir.

Le « bloc de constitutionnalité » (Préambule de la Constitution de 1946, Constitution de 1958, Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

et Charte de l'environnement de 2004), comme l'État de droit, la justice et son indépendance, la qualité de l'information et la liberté des journaliste ne sauraient subsister sans une mobilisation civique de chacune et de chacun.

Si les institutions doivent être maintenues vivantes, à un moment où les droites néofascistes s'affirment comme une « alternative » aux yeux de nombre de nos concitoyens, victimes du mensonge de la « dédramatisation » et des « certificats en républicanisme » accordés par certains journalistes à des partis qui n'ont pas d'autre projet que de mettre fin à la République, soutenir un tribunal, une association, un journal, une déontologie professionnelle ou des lois, devient un acte de résistance face au pire qui peut revenir.

Marc SEMINEL  
Section de Châtellerauld de la LDH

## La police contre l'État de droit

Le 20 janvier dernier, à l'occasion de l'AG des sections de la région Poitou-Charentes de la LDH, une rencontre publique a eu lieu en présence de Nathalie Tehio, avocate et membre du bureau national de la LDH, ainsi que de Fabien Jobard, chercheur en sciences politiques, spécialiste de la question policière. Cette rencontre a permis de mieux comprendre et de questionner le rôle de la police.

L'État de droit soumet toutes les autorités politiques ainsi que tous les citoyens au respect des droits fondamentaux de chacun. C'est la condition sine qua non d'existence de la démocratie. Cette dernière quant à elle propose le débat public comme méthode de résolution des dissensus inhérents à la vie en société. Sans cela c'est le recours à la violence qui s'impose inévitablement. Le rôle de la justice et de la police est d'assurer la protection de l'État de droit. C'est cette

participation à la défense de l'État de droit qui lui confère sa légitimité.

Fabien Jobard voit dans les événements politiques du Plan Juppé de 1995 un tournant dans le rôle confié à la police. Le compromis avec la rue n'est plus à l'ordre du jour et s'opère une escalade de la répression des manifestants afin d'affaiblir la contestation. On peut notamment citer l'usage d'unités de police non formées au maintien de l'ordre (BAC et BRAV-M), d'armes et de techniques extrêmement dangereuses bien que dites « non létales » (LBD, grenades de désencerclement, gazage à outrance et techniques d'immobilisation) et pratiques illégales (nasses). Il s'agit là de moyens d'intimidation visant à dissuader les citoyens de manifester. Les violences sont aussi d'ordre juridique de par la criminalisation de la contestation, y compris de manière « préventive ».

Alors les pratiques manifestantes se sont adaptées, les manifestations ne sont plus déclarées, leurs parcours changés et les ordres de dispersion absents. Le recours à la violence est devenu de plus en plus fréquent. Le pouvoir qualifie ces méthodes comme étant des « troubles intolérables » pour se permettre de les réprimer. Cette répression anti-démocratique devient alors la cause de nouveaux « troubles ». C'est un cercle vicieux qui s'installe.

La police est ainsi le bras armé du pouvoir exécutif au mépris de la liberté de manifester. Ce dernier est également terriblement partial dans sa gestion des violences policières. Il porte de fait la responsabilité de la brutalisation des conflits sociaux. L'usage de la violence dans le cadre de l'action policière n'est plus aucunement justifiable.

Maël LE HOURS

Section de Châtelleraut de la LDH

## Les crimes de guerre se banalisent en Palestine

Alors que l'État moderne a construit un droit de la guerre pour protéger les populations civiles, les guerres en Ukraine et en Palestine ne s'embarrassent pas de considérations civilisées. Le double standard assumé par l'Union européenne et les États-Unis ne peut masquer l'évidence : la guerre menée par Israël au peuple palestinien (pas seulement au Hamas) est une vaste opération de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, surtout à Gaza, mais aussi en Cisjordanie.

Bien sûr les opérations guerrières violant les Conventions de Genève et relevant du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ne datent pas des lendemains du 7 octobre 2023, mais la mise en œuvre de l'esprit de vengeance du gouvernement fasciste israélien se révèle sans limite. Par-delà le courage qu'il faut pour bombarder des populations par voie aérienne, ladite armée de défense d'Israël agit de sorte que la population gazaouie soit réduite à la famine.

Les violations des lois de la guerre sont traitées juridiquement bien après le temps effectif des crimes. La France qui siège au Conseil de Sécurité de l'ONU pourrait agir pour que le droit international soit respecté en Palestine, quand on sait qu'« Israël [est] la démocratie la plus guerrière de notre temps avec les États-Unis » comme l'affirme Élie Barnavi.

Philippe PINEAU  
Président

Section de Châtelleraut de la LDH



La Cour pénale internationale à La Haye (Pays-Bas)

## Dépenses militaires dans le Moyen-Orient (en dollars par habitant, en 2022)

Israël : 2623

Arabie saoudite : 2093

Turquie : 124

Iran : 80

Égypte : 44

## Une issue à la crise climatique : la décroissance ?

La possibilité de vivre dans des conditions climatiques acceptables relève évidemment des droits humains. Le réchauffement climatique impacte gravement les plus fragiles et en premier lieu les habitants des pays du « Sud Global ». Nous devons défendre leurs droits à vivre dans des conditions décentes.

Le concept de transition énergétique est évoqué pour laisser penser qu'une solution technologique existe à la crise climatique sans changer drastiquement nos modes de vie. La recherche de nouvelles énergies et l'innovation serait la solution au problème du réchauffement climatique. Cependant, depuis la révolution industrielle, il a été observé que les nouvelles énergies sont exploitées conjointement aux anciennes. Au XIX<sup>e</sup> siècle le charbon n'a pas remplacé le bois ou l'énergie hydraulique, mais il est venu s'y ajouter ; l'extraction de plus en plus intensive a entraîné de nouveaux besoins

énergétiques à son tour. Chaque énergie nouvelle vient s'ajouter aux anciennes sans les remplacer. Le plus grand parc éolien flottant alimente une plateforme pétrolière. En France les produits manufacturés que nous consommons ont été produits en Asie à partir d'électricité issue du charbon ; l'énergie carbonée est la plus destructrice pour le climat. En 2020 les 3/4 de l'acier mondial sont eux aussi produits avec du charbon. En conséquence le réchauffement augmente et impacte gravement les plus pauvres : sécheresse persistante dans la Corne de l'Afrique, famine causée par la perte de récoltes ou la mort de troupeaux de bétail, épidémies. Par ailleurs l'extraction minière est à l'origine de conflits et de guerre dans les pays les plus pauvres.

Les dirigeants des pays développés continuent à parler de solution technologique (on pense avion à hydrogène ou voiture individuelle électrique) pour ne

pas remettre en cause nos modèles de société et la prospérité des multinationales extractives. Il faut donc parler de décroissance, de sobriété et de démocratie. Ces décisions doivent se prendre avec les citoyens de chaque pays (ce que refuse actuellement de faire les décideurs politiques et économiques des pays occidentaux). Il faut interroger nos modes de vie, diminuer la consommation de biens pour répartir équitablement les ressources entre tous les habitants du globe. Il faut réfléchir à ce qu'il est nécessaire de produire, favoriser la réparation et l'entretien des biens de consommation et d'équipement, développer les transports en commun. Tout individu a droit à la sûreté de sa personne.

*Armelle Massonneau*  
Section de Châtelleraut de la LDH

**CHÂTELLERAUT**  
**LIBERTÉS**

*Bulletin de la section  
de Châtelleraut  
de la Ligue des droits de l'Homme*

Maison pour tous  
10 rue du Nouveau-Brunswick  
86100 Châtelleraut  
Téléphone : 06 88 32 01 49

Courriel :  
ldhchatel@ldh-france.org

*Directeur de la publication et  
conception : Philippe PINEAU*

Réalisation :  
FABRY Armelle - Caramel Design  
Téléphone : 06 16 67 39 99

### Le souci d'Ozon après les drames

En 2023, après l'incendie volontaire du centre commercial d'Ozon en juin et la fermeture du centre social et culturel d'Ozon en août, la question est sur toutes les lèvres des habitants de Châtelleraut : comment reconstruire un espace de vie sociale et culturelle dans ce très beau quartier aux accents multiculturels ?

Un Espace France Services ouvre ce printemps avec un guichet unique donnant accès aux organismes de services publics dont une agence postale très attendue. Mais à quand l'ouverture d'un Espace de Vie Sociale et Culturelle dans le bâtiment très accueillant du défunt centre, au-delà du territoire Oz'Aventures dont la vocation n'est pas de rester une structure isolée, mais d'être complémentaire ?



### Haïku du printemps

Penchée pénitente  
La jonquille bouge à peine  
Le printemps arrive

*Sunsiaré Wallada*

### Pour vous informer, pour adhérer, pour faire un don... contactez-nous !

Le bureau de la section de Châtelleraut est à votre disposition. Vous pouvez le joindre aux adresses postale et électronique, et par téléphone.

N'hésitez pas à contacter la LDH pour défendre la cause des hommes / femmes // citoyens / citoyennes, et promouvoir l'exercice effectif des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Faire vivre la LDH, c'est faire vivre la démocratie et la République !

Voyez aussi <http://www.ldh-france.org/missions-de-la-ldh/>

